

à vue pour les mineurs. Il estime que cette motion va dans le bon sens car elle doit permettre aux autorités judiciaires de faire leur travail, soit les premières mesures d'enquête dans de meilleures conditions grâce à la prolongation du délai de garde à vue des délinquants mineurs et ceci dans un souci d'efficacité. Cette motion permet également de s'adapter à l'évolution de la société, en particulier des modes de fonctionner de notre jeunesse.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical vous propose, à l'unanimité, d'accepter cette motion.

**Marbach Christian** (PS/SP, SE). Auch unsere Fraktion hat die vorliegende Motion eingehend studiert. Wir empfehlen Ihnen die Annahme der Motion, dies insbesondere wie es sowohl von den Motionären, wie auch vom Staatsrat und auch von den zuständigen Gerichtsbehörden als wichtig erachtet wurde: Die Zeit, die zur Verfügung steht, um Abklärungen vorzunehmen, von 12 auf 24 Stunden zu erhöhen. Zugleich möchten wir damit auch unterstreichen, dass es wichtig ist, eine Angleichung an die umliegenden Kantone vorzunehmen. In diesem Sinne empfehlen wir Ihnen die Annahme der vorliegenden Motion.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je constate que tous les porte-parole des cinq groupes sont unanimes pour soutenir cette motion et je les en remercie. Je n'ai en principe plus rien à ajouter à ce que le Conseil d'Etat a déjà exposé comme arguments dans sa réponse. Peut-être une seule petite chose: il faut relativiser un peu la portée de cette motion dans le sens qu'il y aura une nouvelle procédure pénale fédérale pour les mineurs, qui va très probablement entrer en vigueur en 2011, mais je vous promets de réaliser maintenant, de faire la proposition de soumettre la modification de la loi ces prochaines semaines.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 84 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens

J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 84.

*S'est abstenu:*

Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 1.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

### Postulat P2020.07 Claude Chassot (prise en charge des mineurs [16–18 ans] multirécidivistes)<sup>1</sup>

#### Prise en considération

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse très détaillée qu'il a bien voulu donner à mon postulat. La délinquance juvénile, que je côtoie du reste depuis quelques années, progresse de plus en plus, sous les formes parfois les plus inattendues. Notre canton n'est plus à l'abri. On ne va pas citer d'exemples, chacune et chacun d'entre vous en connaît très certainement.

Le Conseil d'Etat dans sa réponse évoque, notamment, le fait que les placements en maison d'éducation sont rares car il n'y a tout simplement plus ou pas assez de place. Cette situation est grave car elle fait perdurer chez les adolescents un sentiment d'impunité. Lorsque l'autorité est coupable par le simple fait d'exister, il y a lieu de se poser des questions sur les chances qu'ont ces jeunes de regagner le droit chemin. Une remise à l'ordre, comme il le faut et au moment où il le faut, peut provoquer certainement un effet salutaire sur ces jeunes qui débordent du cadre.

Seulement voilà, à la vitesse où va actuellement l'application des peines, j'ai bien l'impression que l'impact de la sanction perd de son sens et surtout, n'a plus le même effet sur un jeune qui aura peut-être durant le laps de temps qui le sépare de sa détention, mûri, changé ou bien comme on dit chez nous, au contraire sera en chute libre et sera très certainement rattrapé par la justice des adultes.

Le canton de Vaud, via le concordat romand, a présenté le projet semble-t-il d'un établissement de cinquante places high-tech, qui pourrait se localiser dans les environs de Palézieux. Là aussi, rien n'est joué, car il faudra compter sur la réaction de certaines communes.

On a parlé d'un investissement avoisinant les 50 millions de francs, me suis-je trompé? Je souhaiterais que le commissaire du gouvernement puisse me donner quelques précisions à ce sujet. Le Conseil d'Etat, quant à lui, est maintenant, semble-t-il lié, par un concordat qui a, à mon avis, plus d'effets contraignants qu'autre

<sup>1</sup> Déposé le 14 juin 2007, BGC p. 875; développé le 12 septembre 2007, BGC p. 537; réponse du Conseil d'Etat le 3 avril 2008, BGC p. 528.

chose! Bien entendu, qu'une ouverture d'un établissement dans notre canton pourrait remettre en question les accords signés.

Il me semble cependant, que le canton de Vaud a inauguré récemment dix places pour des adolescents, sauf erreur aux établissements de la plaine d'Orbe.

Je souhaiterais également avoir des éclaircissements à ce sujet.

Une solution à la fribourgeoise, sans passer par la case concordat, aurait été certainement plus vite réalisée. Il ne s'agissait pas de construire des palaces, mais d'aménager des bâtiments existants en respectant les exigences de sécurité.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit qu'il est douteux que ces derniers puissent être affectés à ces projets.

Permettez-moi de vous dire que moi aussi, j'ai un doute quant à cette réponse!

On nous parle aussi du personnel qu'il faudrait engager pour l'encadrement de ces jeunes? Je ne retiendrai pas cet argument!

Aujourd'hui, la situation pose plus particulièrement problème en suisse romande où les mineurs sont plus souvent placés en détention préventive qu'outre-Sarine selon les études de l'Office fédéral de la justice.

Actuellement, le régime carcéral orienté avant tout sur des mesures sécuritaires n'assure pas aux mineurs le suivi socio-éducatif nécessaire et c'est cela qui fait cruellement défaut.

Je tire aussi un parallèle avec la mise en place pour parler de moyens très rapides – en automne 2006, dans l'urgence – de classes relais, où là, on a rapidement débloqué des crédits, trouvé du personnel qui, il est vrai, après quelques pataugées, s'est mis au travail sous la responsabilité d'un ancien directeur de CO. Donc, quand on veut, on peut! Le canton de Fribourg, quant à lui, est un très bon élève du concordat, puisque les établissements de Bellechasse accueillent une quarantaine d'hôtes supplémentaires.

En conclusion, je me pose donc la question de savoir si dans ce projet, nous aurons la certitude d'obtenir ces places tant attendues pour nos adolescents et si leur nombre suffira. Je vous remercie d'accepter ce postulat.

**Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR).** J'ai lu avec attention la réponse du postulat Chassot étant donné que j'avais posé la question qui rejoint les soucis de mon collègue.

Le Conseil d'Etat fait son travail et il recherche une solution dans le cadre du concordat avec les cantons de Vaud, Neuchâtel et Valais. De quoi s'agit-il? Eh bien il s'agit de disposer d'une infrastructure carcérale fermée pour les jeunes délinquants. Vaud s'est engagé à construire un établissement de 56 places pour les délinquants mineurs des deux sexes et Neuchâtel un établissement semblable de 16 places pour les jeunes filles.

Pour mémoire, le canton de Fribourg a déjà rempli son contrat dans la construction actuelle de 40 places sur le site de Bellechasse. Où est le problème et que peut-on faire?

Voici quelques éléments: le canton de Fribourg pourrait ouvrir une structure temporaire, mais ce serait donner un mauvais signal à nos voisins, qui pour des raisons politiques ou financières, repousseraient encore les constructions étant donné que la pression serait quelque peu retombée. Le Conseil d'Etat pourrait faire pression dans

le cadre du concordat. Nous le savons tous, une telle pression d'un canton envers un autre, ne fait pas partie de la culture fédérale suisse et le dernier exemple avec le canton de Genève nous invite à la prudence afin de ne pas se brûler les ailes. Où encore cette vénérable assemblée pourrait voter une résolution pour faire accélérer les choses. Mais vous le savez aussi une résolution s'adresse plutôt à l'échelon supérieur ou aux entreprises privées et surtout pas à nos voisins cantonaux.

Je suis obligé de constater que les concordats intercantonaux ont des limites. Nous n'avons aucun moyen de pression et on nous prédit ces établissements dans tous les cas pas avant plusieurs années. Les grands distributeurs allemands qui fleurissent dans notre canton ouvrent leurs portes dans les deux ans après l'idée du projet.

Je rappelle que le concordat est déjà vieux de trois ans. Je lance un appel: quand est-ce qu'un privé préoccupé par le problème s'engagera à construire des établissements de ce type et les mettra à disposition de l'Etat.

Pendant ce temps, il nous reste la patience, l'incompréhension des juges et la grogne des policiers et autres assistants sociaux engagés auprès de cette infime partie de la jeunesse. L'incurie de nos administrations fausse l'idée que le citoyen se fait de la jeunesse et ce n'est pas admissible.

Hier soir, j'ai encore vu le télétexte et il y avait le rapport 2007 de la justice valaisanne qui révèle que les cas de détention préventive pour mineurs ont doublé par rapport à 2004 en passant de 65 à 130.

Donc je suis obligé de réfuter les arguments de ce grand savant zurichois M. Hebeisen qui dit que la détention des mineurs a tendance à se stabiliser. En conclusion, il ne me reste plus qu'à vous faire part de la définition que le satyre américain Pearce donnait de la patience, je cite: La patience est la forme mineure de désespoir déguisé en vertu.

Sur ces conclusions, la majorité du groupe libéral-radical vous encourage à soutenir ce postulat.

**Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA).** Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec attention le postulat du député Claude Chassot et partage ses préoccupations. Il rejoint toutefois l'avis du Conseil d'Etat qui ne souhaite pas investir dans un établissement dont la réalisation a été attribuée à d'autres cantons par concordat intercantonal. Plutôt que d'envisager comme le propose le député Chassot une solution temporaire dont le délai de mise en service pourrait ne devancer que de peu les réalisations prévues par le concordat, le groupe invite le Conseil d'Etat à mettre en oeuvre tous les moyens permettant d'accélérer la réalisation des établissements prévus par ce concordat.

Nous reconnaissons la fragilité de la situation, il s'agit donc d'être vigilant, de rester à l'écoute des professionnels, voire de leur donner des moyens supplémentaires, à ces professionnels qui œuvrent sur le terrain et trouvent dans l'intervalle les solutions pragmatiques. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter le postulat et à prendre acte du rapport.

**Raemy Hugo (PS/SP, LA).** Die SP-Fraktion teilt die Sorge von Ratskollege Claude Chassot bezüglich der

Unterbringung von jugendlichen Straftätern, welche zu einer Freiheitsstrafe verurteilt worden sind. Es bestehen unbestritten Engpässe bei spezialisierten Einrichtungen für den Vollzug von Massnahmen oder die Einschliessung von jugendlichen Straftätern. Es ist für die verurteilten Jugendlichen auch problematisch, wenn nicht gar unzumutbar, dass sie wegen der langen Wartefristen teilweise mehrere Monate auf den Vollzug ihrer Strafe warten müssen.

Trotzdem können wir die von Herrn Chassot gestellten Forderungen nicht unterstützen und teilen die Ansicht des Staatsrates. Mit der Bildung eines interkantonalen Konkordates haben die Westschweizer Kantone die Lösung des Problems in die Hand genommen. Ein Sonderzüglein mit einer kantonalen Übergangslösung wäre aus politischen Gründen ungeschickt und problematisch.

Es geht auch nicht an, dass irgendwelche leerstehende Gebäude oder Infrastrukturen der Armee zur Einschliessung von Jugendlichen verwendet werden. Ein solches Gebäude liesse sich vielleicht noch finden, darin aber einen professionellen Betrieb und eine vorschriftskonforme, zeitgemässe und menschenwürdige Betreuung sicherzustellen und sicherstellen zu können, wäre doch mehr als fragwürdig. Wollte man das wirklich tun, wäre ein grosser planerischer, baulicher und finanzieller Aufwand nötig. Dann kann man auch gerade auf die Realisierung der Einrichtung der Kantone Waadt und Neuenburg warten; zeitlich kommt das wohl auf das Gleiche hinaus, würde aber viel mehr Geld kosten.

Die Vorschläge von Herrn Chassot scheinen uns nicht bis zum Schluss durchdacht. Das Einzige, was der Staatsrat tun kann – ich weiss, die Mittel sind beschränkt – das ist, Druck zu machen auf die Konkordatskantone, damit sie mit der Realisierung der vereinbarten Projekte vorwärts machen. Druck machen, damit sie sich an die Vereinbarung halten und das Problem möglichst rasch, das heisst vor Ablauf der Frist im Jahre 2016 einer befriedigenden Lösung zuführen. Der Kanton Freiburg kann dies aus einer Position der Stärke tun, kommt er doch mit der Realisierung der neuen Anstalt in Bellechasse seinen Konkordatsverpflichtungen im Strafvollzug von Erwachsenen vorbildlich nach.

Mit diesen Bemerkungen wird die SP-Fraktion dem Postulat im Sinne des Staatsrat zustimmen und nimmt somit Kenntnis des Berichts, der schon erstellt wurde.

**Peiry-Kolly Claire** (*UDC/SVP, SC*). Nous prenons acte du rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat du député Chassot. La délinquance juvénile reste et restera toujours une préoccupation. Pour certains jeunes elle est heureusement parfois passagère mais, malheureusement, pour d'autres c'est la récurrence et c'est bien là l'inquiétude du député Chassot quant à la prise en charge des mineurs multirécidivistes. A partir de là, notre groupe soutient le postulat dont il est question. Nous pouvons admettre que dans son rapport le Conseil d'Etat nous donne des explications détaillées et intéressantes sur tous les points et nous tenons à le remercier. Le Conseil d'Etat convient que les placements dans les établissements existants de jeunes condamnés s'avèrent difficile. Il rappelle ainsi le concordat

des cantons latins entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007, lequel prévoit la réalisation de quatre établissements nécessaires dans un délai de 10 ans. Sous le chapitre «établissements concordataires projetés», il est fait mention que le canton de Vaud doit réaliser un établissement destiné aux personnes mineures des deux sexes et il semblerait que seule la localisation future de cet établissement ne soit pas encore définie. Hier, le journal «24 Heures» annonçait que le futur centre de détention romand serait projeté à Palézieux et que cette commune devrait donner le 5 avril 2008 son aval au dossier d'implantation. Ceci étant, nous demandons alors au Conseil d'Etat de prêter doublement attention afin que ce centre romand de détention pour mineurs se réalise dans les meilleurs délais et ce d'autant plus que de par la construction du nouvel établissement, mais pour adultes, sur le site de Bellechasse notre canton n'a pas perdu de temps quant à sa participation au développement du concordat latin. Nous apprenons également par la presse la réalisation d'une unité de huit places dans la prison de la Croisée à Orbe et que ces huit cellules pourront accueillir autant d'ados en attente de jugement. Cela dit, nous souhaiterions savoir si cette unité fait également partie du concordat latin ou non.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient le postulat de notre collègue Chassot et prend acte de ce rapport.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB, FV*). Vendredi dans une semaine, le 11 avril prochain, va siéger dans le canton de Fribourg, pour sa séance constitutive, la Commission interparlementaire de contrôle des deux concordats, celui sur la détention des mineurs et celui sur la détention des adultes. C'est le canton de Fribourg qui organise cette assemblée constitutive de cette Commission interparlementaire.

Ce matin, lors de la séance du Bureau du Grand Conseil, ce dernier a été informé de l'avancement des travaux de la délégation fribourgeoise sur le projet CoParl, qui est la révision de la Convention des conventions qui unit les cantons latins plus le canton de Berne. Quel lien, me direz-vous, entre ces deux éléments? Le lien est relativement simple. Il y a une réticence depuis de nombreuses années au niveau des gouvernements à impliquer les parlements dans les concordats, dans les collaborations intercantionales et le projet CoParl, qui a été prévu par la CGSO, limitait pratiquement toutes les possibilités d'intervention des parlements. Or, qu'est-ce que nous constatons aujourd'hui? Nous constatons une chose. Un concordat prévoit des dispositions et le constat que fait tout le monde – le constat que vient de faire le collègue Hugo Raemy également – c'est que nous manquons de moyens pour faire appliquer des dispositions prévues dans un concordat. Il est donc temps actuellement de lier les forces des gouvernements et des parlements pour que tous ces conventions et concordats soient suivis d'effets. Il faut des moyens de pression pour pouvoir demander et exiger des cantons concordataires de respecter leurs engagements. J'avais été, lors de la réalisation de ce concordat, opposé au fait de marquer dans le concordat qu'il y avait une institution à Valmont pour jeunes hommes et une institution dans le canton de Neuchâtel pour jeu-

nes filles en disant: «laissons ouvert, il y a besoin de deux institutions et il faudra les réaliser». Les cantons ont voulu se propulser – le canton de Vaud et le canton de Neuchâtel – pour ces éléments-là mais ils ne respectent leurs engagements. Il est donc temps de doter la Conférence des gouvernements de moyens de pression sur leurs collègues pour qu'ils réalisent un certain nombre de choses et aussi au niveau des parlements qui votent les budgets parce qu'il y a des incidences financières sur la construction de tels bâtiments, les moyens d'obliger – si cela n'est pas le cas – les gouvernements et leur exécutif à respecter l'engagement de leurs signatures.

C'est avec cette considération que le groupe Alliance centre-gauche vous demande de soutenir ce postulat et la réponse du gouvernement incluse dans le message qui nous est adressé aujourd'hui.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** M. le Député Claude Chassot a mis le doigt sur un problème réel, que le Conseil d'Etat partage. Comment pallier cette situation plus qu'insatisfaisante? Les différents conseils d'Etat, les différents gouvernements de la Romandie ont reconnu le problème, ils ont fait un concordat.

A mon avis, c'était vraiment le bon chemin parce que l'on ne peut pas tout faire dans le même canton, il faut collaborer, il faut dans une ambiance confédérale travailler ensemble. Tous les députés ont dit qu'il fallait réaliser ce concordat. M. Jean-Denis Geinoz l'a aussi dit, de même que d'autres intervenants: «On est en train de construire à Bellechasse pour les peines anticipées». On a une commission de bâtisse, on ne va peut-être pas terminer en juillet 2009, mais peut-être début 2010, mais on va le réaliser, on sera les premiers à le réaliser alors que les autres cantons ont du retard. Là je crois que le concordat, ce n'est pas seulement, cela nous lie pas seulement, on a un intérêt à ce que les autres fassent leur travail et ce n'est pas à nous de dire «puisque vous ne faites rien, on a fait un contrat, on s'engage on fait les dépenses, puisque vous ne faites rien, alors on va encore construire pour vous», n'est-ce pas, ce n'est pas l'idée, l'idée de faire un inventaire des bâtiments vides ou des terrains à bâtir qui pourraient éventuellement héberger une telle institution, je trouve que cela n'est pas réaliste, des vieux bâtiments, on trouverait peut-être, mais les investissements pour 2–3 ans, ce n'est pas seulement les bâtiments, les rénovations, mais il faut engager du personnel qualifié, c'est tout un système qu'il faudrait installer et cela, ce n'est pas réaliste et ne correspond non plus à notre intérêt.

Maintenant comment faire pression sur les autres cantons concordataires? Effectivement Neuchâtel devrait construire notamment pour les jeunes dames, pour les filles et le canton de Vaud pour les jeunes garçons.

M<sup>me</sup> Peiry-Kolly l'a bien dit, je suis content, j'ai lu hier soir la presse romande – La Liberté et 24 Heures – et là mon collègue Leuba, il envisage de construire dans la plaine de l'Orbe, une dizaine de places assez rapidement et à Palézieux une cinquantaine de places – je ne suis pas très sûr du nombre – d'ici 2010. Donc, j'ai aussi lu la presse, j'espère que d'ici 2010, on pourra trouver une solution.

Maintenant, faire la pression, ce n'est jamais bien, donc il faut avoir des discussions confédérales et on aborde les collègues Directeurs de justice et police dans le cadre de nos réunions bisannuelles de Directeurs de Suisse romande et oralement, lors de la séance et hors séance, et ils nous promettent toujours «oui, oui, on va le faire», mais vous voyez aussi les priorités. Enfin, il y a les budgets, et des prisons c'est toujours un peu malheureusement une des dernières priorités, notamment aussi en ce qui concerne l'engagement du personnel.

Encore une fois, je vous remercie de faire avancer les choses et le Conseil d'Etat est d'accord d'accepter ce postulat et de dire que cette réponse vaut également comme rapport à votre postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix contre 3. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cötting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 82.*

*Ont voté non:*

Ganioz (FV, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP). *Total: 3.*

*S'est abstenu:*

Feldmann (LA, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi liquidé, la réponse du Conseil d'Etat tenant lieu de rapport.